

B 56/21.

897



Extrait du Procès-Verbal

de la

séance du Conseil fédéral suisse

Vendredi, 22 juin 1923.

Conférence de la paix
à Lausanne.

Département politique.

V e r b a l .

Sur le rapport et la proposition du chef du département politique, il est décidé:

Au cas où la conférence de Lausanne aboutirait à la conclusion d'un traité de paix, le Conseil fédéral offrira un dîner aux délégations. Il y sera représenté par M. le président Scheurer, M. le vice-président Chuard et M. le Conseiller fédéral Motta.

Extrait du procès-verbal au département politique pour exécution, à M. le président Scheurer, M. le vice-président Chuard et au département des finances, pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,
Coulât

Ch.

Département politique: Chef.

